

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat de services BLES BL Connect avec la société Berger Levrault

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que le contrat BLES BL Connect avec la société Berger Levrault arrive à échéance au 31 juillet 2024 ;

Considérant l'offre de renouvellement du contrat BLES BL Connect avec la société Berger Levrault à compter du 1^{er} août 2024 pour une durée de 36 mois ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024 chapitre 65 autres charges de gestion courante, article 65818 – Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires - Autres ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un contrat avec BERGER LEVRAULT, sise 64 Rue Jean Rostand 31 670 LABEGE, pour la signature d'un contrat BLES BL Connect (pack Berger Levrault Echanges sécurisés, BLES contrôle de légalité – actes et BL connect e. gf évolution – Chorus Portail Pro) pour un montant annuel HT de 1 046.59 € soit 1 255.91 € TTC ;

Article 2 : De préciser que le présent contrat prendra effet au 1^{er} août 2024 pour une durée de 36 mois ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.